

Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 16 juin 2016

L'An deux mil seize, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DEGREMONT, Maire,

Etaient présents : Mesdames Brigitte HEROUARD, Françoise MABILAIS, Christèle PATRY, Cécile GONGALVES RIBEIRO, Sophie DUFLOS
Messieurs Thierry MARAIS, Marian STEPIEN,

Etaient Absents : Madame Maria PIMBEL,
Messieurs Maxime DIEUDONNE et Peter COX

Pouvoir : Monsieur Peter COX a donné pouvoir à Madame Françoise MABILAIS

Secrétaire de Séance : Madame Christèle PATRY

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à cette réunion.

Monsieur le Maire a demandé l'autorisation aux Membres du Conseil d'ajouter 2 délibérations supplémentaires, à savoir : l'achat de deux tables de ping-pong, et le vote sur le périmètre de la fusion/extension de la Communauté de Communes, aucune objection n'a été formulée.

A l'ordre du jour :

Délibération n° 19/2016 : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2016

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer en faveur de la redevance d'occupation du domaine public. En effet il s'agit d'une redevance versée par le SDE au profit de la commune en fonction du domaine public occupé.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n°20/2016 : Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement INSEE 2017

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que le recensement de l'INSEE se déroulera en 2017. Par conséquent, il faut d'ores et déjà désigner un coordonnateur communal qui devra saisir informatiquement les nombres de dossier relevés par l'agent recenseur, ce dernier fera aussi la liaison entre l'INSEE et l'agent recenseur.

Monsieur Degrémont a proposé de nommer la secrétaire de mairie, Mme Largillet, pour être l'agent coordonnateur. Par ailleurs, Monsieur Degrémont, rappelle qu'il faudra délibérer ultérieurement pour nommer un agent recenseur.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération n°21/2016 : Répartition des produits des concessions columbarium

entre la commune et le CCAS

Monsieur le Maire a proposé au Conseil de reconduire comme l'année dernière, la répartition des produits des concessions columbarium 2/3, 1/3 entre la commune et le CCAS (les deux tiers profiteront à la commune et l'autre tiers sera attribué au CCAS.)

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition des produits, et cela, pour la durée du mandat.

Délibération n°22/2016 : Renforcement des entrées de Flamanvillette et de la route du Sucre

Monsieur Degrémont a présenté aux conseillers trois devis concernant le renforcement de 11 entrées situées à Flamanvillette et route du Sucre. Un dossier leur avait été envoyé accompagné des plans et des dimensions des entrées.

- Entreprise Gagneraud : 21 139,92 € TTC
- Entreprise TPE : 16 972,50 € TTC
- La Grainvillaise : 14 938,15 € TTC
- L'entreprise Colas n'a pas répondu

Il a été demandé en quoi consistaient les travaux techniquement, Monsieur Degrémont a présenté le dossier d'appel d'offre qui comprend :

- grattage avec reprofilage et découpe des enrobés,
- fourniture et pose de grave 10/40
- fourniture et pose de béton noir
- réalisation de joint de raccordement

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité de choisir l'entreprise la Grainvillaise pour la réalisation des travaux.

Délibération n°23/2016 : Cession et division de la parcelle A528 sur la commune

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de cession et division de la parcelle A528 appartenant à ce jour à la Communauté de Communes. La dite parcelle serait rétrocédée, à la commune, pour une surface d'environ 3 000m² pour l'euro symbolique. Les frais de division et d'acte notarié seraient à la charge de la commune.

Après étude et discussion, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la proposition de cession et division.

Monsieur Degrémont informe l'Assemblée que la présentation du logo et le renouvellement de la convention Halto Guêpe ne sont plus à l'ordre du jour, étant donné, que la commune n'a pas encore reçu de nouvelle ébauche pour le logo, et que la convention pour la destruction des nids d'insectes avait été prise pour la durée du mandat.

Délibération n°24/2016 : achat de deux tables de ping-pong

Monsieur Degrémont a informé les conseillers que deux tables de ping-pong avaient été achetées à la commune d'Auberville la Manuel. A l'origine, le montant des tables étaient de 300 euros, mais lorsque ces dernières ont été sorties du local, il s'est avéré qu'une table était piquée, par conséquent la commune d'Auberville la Manuel a vendu l'ensemble pour 200 euros.

Les membres du Conseil ne voient aucune objection.

Délibération n°25/2016 : vote sur le périmètre de la fusion/extension de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire a rappelé que lors de la réunion du 21 octobre dernier, la commune devait délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la préfecture, concernant l'élargissement de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la commune n'était d'ailleurs pas favorable au projet proposé et avait délibéré dans ce sens.

A ce titre la préfecture a désormais pris un arrêté portant sur le projet de périmètre de fusion, et demande aux communes de délibérer à nouveau sur l'approbation ou non de la fusion. Après discussion, la commune reste sur sa position, et refuse le découpage et la fusion tels qu'ils sont présentés.

Questions diverses

- Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée les changements et nouvelles orientations du SIVOS à savoir :

- la sortie du SIVOS de la commune de Crasville la Mallet
- le Président du SIVOS, Monsieur Raymond Carpentier, travaille sur l'élargissement ou l'élaboration d'un nouveau groupement ayant pour centre la commune de Bosville qui accueillerait toutes les communes (Bosville, Hautot l'Auvray, Veauville les Quelles, Saint Vaast Dieppedalle, Sainte Colombe, Drosay, Ocqueville et Sasseville).

Monsieur Degrémont a demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cet élargissement. Les Conseillers estiment que les enfants seraient gagnants en rejoignant le groupement de Cany-Barville :

- moins de temps de transport
- meilleurs qualité des équipements annexes (équipement sportif, cantine, bibliothèque...)
- ramener la majorité des enfants de la commune au même endroit (actuellement environ 60% des enfants sont scolarisés à Cany contre environ 40 % dans le RPI)

- Pour le TAP, les élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés sur la commune d'Ocqueville sont accueillis sur la commune de Sasseville depuis plusieurs années. Malgré les demandes régulières de Monsieur Degrémont pour que cela se fasse à Ocqueville (solution la plus adaptée pour les enfants), et face au refus de Monsieur Carpentier, il avait été évoqué de délibérer pour ne plus avoir le TAP sur la commune de Sasseville.

De ce fait, Monsieur Carpentier dans sa grande bienveillance envers les enfants, a décidé d'envoyer le TAP d'Ocqueville à Sainte Colombe, ce qui occasionnerait un temps de transport encore plus long pour les enfants et un temps d'activité encore plus réduit, environ une vingtaine de minutes. Par conséquent, dans un souci de bien être des enfants, la commune de Sasseville ne souhaite pas surenchérir face au refus de Monsieur Carpentier d'accueillir le TAP sur sa commune et décide de conserver le TAP pour la rentrée 2016/2017.

- L'effacement de réseaux et l'éclairage public route du Sucre ne sera pas effectué cette année,

mais programmé l'année prochaine.

- La communauté de communes va effectuer la mise en sécurité de la bétail.
- Monsieur le Maire a informé les conseillers que la communauté de communes allait accorder un fond de concours de 25 % pour chaque dossier d'aire de jeux, y compris la réfection du terrain de foot.
Par ailleurs, la société Proludic interviendra semaine 27 aux Chaumes pour la mise en place des jeux.
- Monsieur Degrémont a donné un compte rendu sur la différence du montant des dotations perçues en 2015 et en 2016, la commune a perdu près de 10 000 euros.
- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fermer la mairie deux semaines pendant les grandes vacances, un article sera diffusé dans le journal, et un numéro en cas d'urgence sera affiché à la porte de la mairie.
- **Monsieur Marian STEPIEN** a demandé où en était l'avancement de l'enquête réalisée sur la qualité de réception d'internet. Le dossier, bien que porté par Monsieur le Maire, est géré normalement par un groupe présidé par Madame Mabilais. Ce groupe devra établir une carte communale de la couverture internet, et devra relancer les personnes n'ayant pas répondu à l'enquête afin de présenter un document lors de la prochaine réunion.
- Monsieur Degrémont a signalé qu'un des logements de Séminor allait prochainement se libérer.
- Monsieur le Maire a informé les Conseillers, qu'il avait reçu un recommandé de Monsieur Tournevache, concernant son certificat d'urbanisme réputé négatif à cause, entre autres, du périmètre de sécurité de la cavité souterraine située sur la parcelle voisine et qui impacte sa parcelle.
- Monsieur le Maire a rappelé que la fête de l'été se déroulait ce samedi.
- Il a été donné un compte-rendu du fleurissement du village.
- Monsieur Degrémont a informé les Conseillers que les WC publics avaient été réparés, et que désormais ils étaient ouverts au public.

La séance est levée à 21 heures 15.